## Mons / Les deux hôpitaux signent une convention volontariste

# Paré et St-Joseph s'accordent

**LE QUATRIÈME PÔLE hospitalier de Wallonie. Huit cents lits et 350 médecins. Pour peser dans le secteur hospitalier.**

*C'est une démarche volontaire et volontariste. Ce n'est pas une décision contrainte ni intimée par d'autres niveaux de pouvoir »*. Les partenaires tiennent à mettre d'emblée les choses au point. Leur rapprochement, au-delà des clivages philosophico-historiques, au terme de deux années de discussion, s'ancre dans le contexte des bassins de soins, initié par le ministre Demotte. *« Mais il n'est pas question de fusionner. Notre démarche est parallèle à celle qui incite à mettre un terme aux doubles emplois dans le secteur hospitalier »*, insiste Nicolas Martin, président du CHU Ambroise Paré.

Pas de comparaison avec d'autres expériences, Tournai notamment, où la situation déficitaire de l'hôpital public avait précipité une fusion. A Mons, les comptabilités des deux hôpitaux sont dans le vert. Et les forces en présence tendent en équilibre. Chacun des signataires gardera son identité, son nom. Le personnel conservera statut et emploi. Ce n'est pas là que les économies sont recherchées mais au niveau médical avant tout. L'accord-cadre donne naissance au plus grand pôle hospitalier de Mons-Borinage, le quatrième en termes de lits (800) en Wallonie. Avec 2.000 membres du personnel (dont 350 médecins), l'institution pèsera aussi lourd qu'un hôpital universitaire bruxellois, type Erasme. L'accord-cadre touchera l'ensemble des activités. Il s'agit d'une coopération globale, portant sur le médical, l'administratif, le logistique et l'informatique.

### Pour atteindre la taille critique

Les partenaires se sont fixé plusieurs objectifs dont le principal est d'atteindre cette fameuse taille critique, impérative dans un contexte de restriction, pour l'obtention de nouveaux agréments. En agissant de la sorte, Mons s'assure une présence dans la cour des grands du secteur hospitalier wallon. En corollaire, le nouveau pôle aura les reins plus solides pour effectuer les recrutements médicaux et assumer des investissements de plus en plus coûteux. *« L'expertise médicale et l'offre de soins n'en seront que renforcées pour les patients »*, insistent Nicolas Martin et Serge Comin, le président du CHR.

Le processus a été validé en interne des deux côtés. Il a franchi le cap du conseil d'administration, celui du corps médical, du personnel et de la concertation sociale. Concrètement, l'association s'effectuera graduellement. Elle portera sur un nombre restreint de services avant de donner lieu à la création de services uniques regroupés dans un délai de deux ans sur un site unique et placés sous la responsabilité d'un coordinateur. L'association n'exclut pas d'autres institutions de la région. Dans le Borinage, des pourparlers sont en cours entre le Réseau Hospitalier de Médecine Sociale de Baudour et le Centre Hospitalier d'Hornu-Frameries. *« Nous ne savons pas encore quelle sera la forme juridique de l'éventuelle association, mais elle viserait à établir des collaborations et des synergies dans l'offre de soins »*, indiquait Stéphane Rillaerts, directeur général du RHMS, à l'agence Belga. ■

VALÉRY SAINTGHISLAIN